

Quelle relance économique en réponse au Coronavirus ?

Après une lamentable démonstration sans appel, c'est le « repli sur soi » qui confirme le « chacun pour soi » – propos de la crise sanitaire dans l'ensemble de l'Union européenne. La mutualisation de la dette généralisée auprès de la BCE ne suffira pas pour contribuer au plan de relance dans chaque pays de l'Union. La France bénéficie d'une subvention de 39 Md€, qui s'intègre dans les 100 Md€, de son propre plan de relance. Il lui en coûtera – terme plus de 67 Md€, – à rembourser, quand, comment ?

L'urgence d'une relance en France ? Pour qui ? Et avec qui ?

A la mi-septembre, c'est déjà plus de plus de 6 millions de salariés qui sont au chômage ou sans emploi. Plus de 750.000 jeunes vont se retrouver sur le marché de l'emploi. La rentrée s'avère douloureuse. Licenciements, diminutions d'effectifs pour les uns, réductions, arrêts ou disparitions d'activités pour d'autres, suivant les secteurs (aéronautique, industrie, tourisme, événementiels, etc.). Artisans et commerçants n'échappent pas aux multiples conséquences de la pandémie avec un d'innombrables dépôts de bilan et de licenciements. Les projets long terme (10 ans, 15 ans et plus) du nouveau Haut-Commissariat au plan ne répondront pas aux besoins immédiats, sur fond d'urgence sanitaire. Les sujets et les thématiques abordés vont très vite s'écarteler des priorités affichées.

Proposition affirmée de dialogue mais avec qui ?

C'est pourquoi pour l'État, la concertation et la négociation sont devenus les « mots-mêmes ». On ne peut pas se lancer tous azimuts dans des formes pour certaines innovantes ou prématurées. Les « gilets jaunes », les conflits sociaux et les grèves ont occupé encore la scène économique et sociale depuis 2018.

L'un des obstacles le plus important sur le « terrain » entre syndicats de salariés c'est avant tout la faiblesse de leur représentativité et leur incapacité à avoir un dialogue constructif et satisfaisant pour parvenir à s'entendre entre eux, quels que soient les syndicats nationaux ou de branche (CGT, FO, CFDT, CGC, UNSA, etc.). L'image du MEDEF, de la CPME et de l'UPA, U2P comme la FNSEA sont tout aussi discutables. La représentation active au travail dans les très petites, petites, voire certaines moyennes entreprises est réduite à sa plus simple expression quand elle existe.

L'autre acteur fondamental c'est l'État, lui-même employeur de près de 20% des actifs. Il ne doit pas se détourner de cet impératif dont il a souvent tendance à s'en défendre. Son rôle doit être actif. Il ne faut pas oublier aussi la face « cachée » de l'État actionnaire eu égard à ses participations et ses engagements dans les grandes entreprises et groupes privés dont il possède des participations essentielles (de la participation active au droit de blocage).

Attention de se contenter d'un surplace caractéristique !

Remettre sur la « table » des encours sans dialogue, ni perspectives crédibles revient à faire du surplace. L'opinion publique est aussi un paramètre essentiel à prendre en compte. Le

caractère urgent qui concerne l'activité et l'emploi ne doit pas être oublié. Parler de reprise quand l'activité a été interrompue est un pléonasme ! Comment imaginer avec la mise en place du chômage partiel longue durée de retrouver en 2 ans les conditions d'avant la crise de la Covid ?

Si l'État s'avère dans l'incapacité de se fixer des objectifs concrets avec l'ensemble des partenaires sociaux en matière d'activité, d'emploi, de politique salariale et d'innovation, les partenaires sociaux se regarderont dans une totale passivité. L'État apparaîtra comme complice de cette situation et sans réelle stratégie et faisant d'un surplace caractérisé un objectif jusqu'à la prochaine échéance électorale!